

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 30 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	Mlle MORACCHINI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M.M D'ORAZIO, RUALT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Novembre 2009	Délibération N°2009/ 228
----------------------------------	--------------------------

Programme d'animations de fin d'année.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Comme chaque année, la ville d'Ajaccio propose, durant les vacances de fin d'année, un programme d'animation en centre ville et au sein des quartiers.

Au coté et en amont de ces animations, il y a lieu de noter l'initiative de la Ville de créer, pour la 1ere fois, un véritable **Marché de Noël sur la place Foch**.

Du 9 au 24 décembre, 23 chalets de bois seront installés au cœur de la ville et proposeront à la population un ensemble de produits de qualité. Le marché sera ouvert de 9h à 19h. Des animations spécifiques au Marché ponctueront ces 15 jours : 3 soirées « nocturnes » les 11, 18 et 23 décembre, des animations musicales, des promenades en calèche, un manège ancien, etc...

C'est à partir du samedi 19 décembre, 1^{er} jour des vacances scolaires, que les animations de la Place de Gaulle débiteront.

Comme vous le savez, c'est avec un souci de rationalité budgétaire que la ville a opté en 2008 pour l'abandon d'une patinoire de glace générant des coûts directs et indirects très importants, au bénéfice d'une programmation multi activités, ouverte à tous et offrant un ensemble d'animations gratuites pour les familles.

Au-delà de l'aspect ludique, cette animation porte différentes intentions :

1. Redonner à la Place de Gaulle, un rôle de Place Vivante « de village »
2. Dynamiser l'**attractivité commerciale** du centre ville
3. Placer **l'enfant et sa famille** au cœur de notre problématique en proposant une offre de loisirs valorisant l'enfant dans sa pratique ludique
4. Mobiliser **nos ressources** internes en mutualisant nos moyens (humains, financiers, techniques, ...)

En effet, comme en 2008, plusieurs directions et services ont été sollicités. Ce programme est le résultat d'un partenariat interne fort et d'une mutualisation des moyens entre les directions suivantes :

- DGA Animation Urbaine/Direction Jeunesse et Direction des Sports
- DGST/CTM Espaces Verts, CTM Eclairage et CTM Voirie
- DGA SEP / CUCS
- DGA Proximité et Développement Social/ Service Halles et Marchés, Maisons de Quartier, Maisons de services publics, CCAS et Police Municipale
- Office Municipal du Tourisme

Le programme d'animations proposé ici a été conçu en respectant deux contraintes majeures :

- Une contrainte budgétaire : une enveloppe de 40 000 € y est consacré.
- Une régularité de l'offre durant l'ensemble des vacances : véritable innovation de la programmation 2009, les animations seront en continu, tous les jours sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Elles sont organisées sur 2 semaines ayant chacune un thème porteur et présentent la même intensité.

PROGRAMMATION PLACE DE GAULLE

Fil rouge : Animations présentes durant toutes les vacances, du samedi 19 au Dimanche 3 janvier 2010

Accrobranche en ville : Proposé pour la première fois l'année dernière, cette installation a rencontré un très vif succès. Il s'agit d'un véritable parcours d'escalade, en toute sécurité, composé de 10 ateliers différents et complété, **cette année par une tyrolienne de 30 mètres**. Pour les enfants à partir de 6 ans.

Circuit de voitures électriques (voitures et moto) : Innovation de cette année, 10 voitures et moto électriques (12V) seront posées sur la place au sein d'un circuit de 30 et permettront aux enfants de jouer « aux grands ». Ce circuit donnera l'occasion de découvrir **le code de la route** avec des ateliers d'initiation proposés aux enfants des CLSH de la Ville. Pour les enfants de 4 à 12 ans.

Première semaine : du 19 au 24 décembre, sous la coordination de la direction Jeunesse

Ateliers Créatifs : Suite au succès enregistré en 2008 par la « garderie » organisée durant le week-end du 20 et 21 décembre, cette activité sera proposée toute la semaine du 19 au 24 décembre.

Véritable centre de loisirs « hors les murs », ces ateliers créatifs seront également ouverts aux parents qui souhaitent partager, avec leur enfant, un temps de « complicité créative ».

Fonctionnement : (Cf règlement intérieur des ateliers ci-joint)

De 10h à 12h et de 14h à 16h. Du Samedi 19 au jeudi 24 décembre.

Inscription à la demi-journée, sur place, sous réserve des places disponibles

Capacité d'accueil limitée à 48

Réservation possible du 9/12 au 18 /12 auprès du Guichet Unique et du service Jeunesse.

Ateliers gratuits, avec la participation des retraités de la Maison des Aînés (participation financière libre des parents reversée entièrement au **Téléthon**)

Chaque enfant quittera l'atelier avec sa réalisation : boule de Noël, carte de vœux, etc....

Ateliers Jeux du Cirque : Durant 3 jours, du dimanche 20 au Mardi 22 décembre, un trapèze sera installé sur la Place et offrira la possibilité d'aller à la découverte des jeux du cirque jonglage, monocycle, diabolos... accès libre et gratuit pour tous

Les rendez-vous de 16h30 : Toutes les fins d'après midi, à 16 h 30, un rendez-vous avec un conteur, des marionnettes ou une comédie musicale, Ouvert à tous et gratuit

Samedi 19 décembre : « **Monique et Gaston** », présenté par Sansoucirque (50 mn)

Dimanche 20 décembre : **Les contes Givrés de la fée Grelotte** (durée «30 mn)

Spectacles de Marionnettes (durée «30 mn)

Suivi à 17h30 du

Grand Concert de Noël, sous le kiosque présenté par L'aria

Lundi 21 décembre : **Au Pays de Disney**, comédie musicale présentée par « la Will » (50mn)

Mardi 22 décembre : **Ali Baba**, comédie musicale présentée par « la Will » (50 mn)

Mercredi 23 décembre : **Les contes Givrés de la fée Grelotte** (durée «30 mn)

Les Puppets à la rencontre de Noël, Marionnettes (durée «30 mn)

Jeudi 24 décembre : « **Sur les chemins secrets de l'arbousier** », Tissage de récits merveilleux créés à partir de la tradition orale corse présenté par Francette Orsoni.

En ce soir de Noël, chaque enfant présent recevra un présent.

Deuxième semaine : du 26 décembre au 3 janvier 2010 (relâche le 1^{er} janvier), sous la coordination de la Direction des sports

Festival des jeux sportifs d'autrefois : Véritable rendez vous depuis plusieurs années, le festival des jeux sportifs d'autrefois sera proposé cette année durant 8 jours (au lieu 4 l'année dernière).

Trois structures gonflables offrant des niveaux de difficultés différentes seront installées sur la place ainsi qu'un ensemble de jeux sportifs d'autrefois, jeux de bois d'une grande diversité ludique. Ces activités seront installées en intérieur (sous tente) et en extérieur.

Pour tous, accès gratuit.

PROGRAMMATION DES QUARTIERS

EMPEREUR : Organisé par l'équipe de la **Maison de Quartier Empereur**, un spectacle et un goûter seront proposés aux enfants et familles le **Samedi 12 décembre** dans les locaux de la Maison de quartier de 14 à 18h.

MEZZAVIA : Organisés par l'équipe de la **Maison des Services Publics** de Mezzavia, un spectacle et un goûter seront proposés aux enfants et aux familles le **Vendredi 18 décembre**, à l'école de 14 à 18h.

SALINES : Organisés par l'équipe de la **Maison des Services Publics** des Salines, un repas et un loto avec « les restos du Cœur » le **Samedi 19 décembre**, à l'école des salines 1 de 11h à 17h.

SAINT JEAN : l'équipe de la **Maison de Quartier St Jean** propose un ensemble d'animation :

- le lundi 21 décembre : Tournoi de Ping Pong, de 14 à 18h
- le mardi 22 décembre : Spectacle et Goûter de 14 à 18h
- le mercredi 23 décembre : Cinéma et Atelier décoratif de 14 à 18h
- le lundi 28 décembre : Atelier photo de 14 à 18h
- le mardi 29 décembre : Tournoi de Foot de 13 à 17h
- le mercredi 30 décembre : Cinéma et Atelier Cuisine de 14 à 18h

PIETRALBA : Organisé par l'équipe de la **Maison des Services Publics** des Salines, « le Noël de Pietralba » (tournoi de foot, goûter, spectacle) le **Lundi 28 décembre**, à l'école de Pietralba Elémentaire, de 14h à 19h.

Enfin, il y a lieu de noter, et nous l'avons abordé lors d'un précédent conseil, la **programmation Culturelle** proposée aux familles cette année : 4 spectacles les 19, 20, 21 et 22 ; venant compléter les festivités du Centre ville.

CONSIDERANT :

La volonté de la Ville d'Ajaccio de proposer un ensemble d'animations aux familles durant les fêtes de fin d'année.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver ce programme d'animations et d'autoriser sa mise en oeuvre

Les membres du Conseil Municipal voudront bien en délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. François PIERI, adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré,**

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- La volonté de la Ville d'Ajaccio de proposer un ensemble d'animations aux familles durant les Fêtes de fin d'année
- l'avis favorable de la Commission Municipale du 27 novembre 2009

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- d'approuver le programme d'animations de fin d'année, tel qu'exposé supra,
- et d'autoriser sa mise en œuvre.

DIT

Que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre sont inscrits au budget de la Ville.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI.

**REGLEMENT INTERIEUR
CENTRE DE LOISIRS
PLACE DU DIAMANT - NOEL 2009**

- Le **Centre de Loisirs hors les murs** est situé sur la place du Diamant et est ouvert aux jeunes âgés de 6 à 11 ans.
- Le C.L.S.H fonctionne du 19 décembre au 24 Décembre 2009 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16H00, par demi journée
- Ce C.L.S.H va proposer durant ces 6 jours des ateliers créatifs autour du thème de Noël.
- Les inscriptions pourront être faites à compter du 9 Décembre au Guichet Unique, 2 rue Ottavi et au Service Jeunesse, 2 rue Andria Fazi. Les inscriptions pourront aussi se faire sur place durant les jours d'ouverture, en fonction des places disponibles.

Les inscriptions devront être déposées au Guichet Unique, au service jeunesse ou directement sur place

- Le dossier d'inscription comprendra une fiche de renseignements avec nom des responsables, téléphones des parents et le jour avec horaire choisi pour la participation aux ateliers
- La participation des enfants à plusieurs sessions d'ateliers est possible sous réserve de places disponibles, la priorité étant donnée aux enfants n'ayant pas participé aux ateliers. Une liste d'attente sera ouverte
- L'accueil des jeunes le matin se fera à partir de 9h45 à l'entrée du site et l'après midi 13h45
- Les enfants non présents aux heures d'ouverture des ateliers (10h/14h) se verront remplacer par des enfants en attente
- Pendant les heures d'ouvertures, les activités sont sous la responsabilité de la ville d'Ajaccio.
- Le matériel doit être utilisé avec soin et rangé après chaque utilisation.
- Le nombre d'enfants accueillis sera limité à 48 dans le cadre des ateliers créatifs.
- Chaque enfant inscrit doit respecter :
 .le règlement intérieur

- .les règles d'utilisation des équipements
- .le périmètre d'activités du centre
- .les encadrants

Et avoir un comportement convenable

- Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant si celui-ci présente des symptômes justifiant son départ.
- En contrepartie de la participation des enfants aux ateliers proposés, les familles pourront verser une contribution financière.

Celle-ci sera entièrement reversée au TELETHON

Le non respect de ces points de règlements implique, selon l'importance, une exclusion ponctuelle ou définitive

Le / / 2009 à Ajaccio

Signatures des parents : « lu et approuvé »